

BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ	861 926	874 042
Immobilisations incorporelles	24 103	34 640
Immobilisations corporelles	666 320	670 131
Immobilisations financières	2 135	2 453
Écarts d'acquisition	44 731	54 593
Impôts différés - Actif	124 637	112 225
ACTIF CIRCULANT	1 434 084	1 910 773
Stocks et en cours	444 359	438 789
Créances d'exploitation	353 550	380 098
Créances diverses	68 792	68 337
Titres et valeurs de placements	567 383	1 023 549
TRÉSORERIE - ACTIF	94 736	145 886
TOTAL - ACTIF	2 390 746	2 930 701

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 874 766	2 940 368
Ventes de marchandises	231 642	305 781
Ventes de biens et services	2 630 990	2 616 057
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 862 632	2 921 838
Variation des stocks et autres produits	12 134	18 530
CHARGES D'EXPLOITATION	2 460 754	2 343 522
Achats revendus et consommés	663 733	631 636
Impôts et taxes	1 232 436	998 285
Charges de personnel	181 069	187 107
Autres charges d'exploitation	263 497	357 780
Dotations d'exploitation	120 019	168 714
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	414 012	596 846
RÉSULTAT FINANCIER	8 066	24 083
RÉSULTAT COURANT	422 078	620 929
RÉSULTAT NON COURANT	-61 596	253 022
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	360 482	873 951
Impôts sur les résultats	134 370	225 726
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	9 862	11 675
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	216 250	636 550
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	215 357	637 250
Intérêts minoritaires	893	-700

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FINANCEMENT PERMANENT	1 718 243	1 953 874
CAPITAUX PROPRES	1 540 899	1 779 894
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	1 019 652	835 147
Résultat net de l'exercice	215 357	637 250
Intérêts minoritaires	22 925	24 532
Provisions pour risques et charges	175 817	171 768
Dettes de financement	1 527	2 212
PASSIF CIRCULANT	612 559	754 464
Dettes d'exploitation	341 744	341 747
Dettes diverses	238 743	372 638
Autres provisions	32 072	40 079
TRÉSORERIE - PASSIF	59 944	222 363
TOTAL - PASSIF	2 390 746	2 930 701

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net des sociétés intégrées	216 250	636 550
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	120 379	104 246
Variation des impôts différés	(11 822)	(11 447)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(39 905)	(160 917)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	284 902	568 432
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(121 383)	(103 058)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	163 519	465 374
Acquisition d'immobilisations	(109 845)	(26 375)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	56 907	331 048
Incidence des variations de périmètre		(259 666)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(52 938)	45 007
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(452 744)	(411 715)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 500)	(4 050)
Diminution des immobilisations financières	451	768
Diminution des dettes de financement	(685)	(685)
Subvention d'investissements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(455 478)	(415 681)
Variation de la Trésorerie (I-II-III)	(344 897)	94 700
Trésorerie d'ouverture	947 072	852 372
Variation de la trésorerie	-344 897	94 700
Trésorerie de clôture	602 175	947 072

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net Part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
AU 1ER JANVIER 2023	282 965	0	0	1 250 436		1 533 401	29 281	1 562 682
Variation de capital	-					-		-
Dividendes distribués				-411 715		-411 715	-4 050	-415 765
Titres d'autocontrôle						-		0
Variation de périmètre						-		0
Résultat de l'exercice					637 250	637 250	-700	636 550
ECARTS DE CONVERSION						-		0
Autres variations				-3 577		-3 577		-3 577
Au 31 DÉCEMBRE 2023	282 965	0	0	835 143	637 250	1 755 358	24 531	1 779 889
AU 1ER JANVIER 2024	282 965	0	0	1 472 393		1 755 358	24 531	1 779 889
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-452 744		-452 744	-2 500	-455 244
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						0		0
Résultat de l'exercice					215 357	215 357	893	216 250
ECARTS DE CONVERSION						-		-
Autres variations						0		0
Au 31 DÉCEMBRE 2024	282 965	0	0	1 019 649	215 357	1 517 971	22 924	1 540 895

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCMM)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Faits marquants de l'exercice :

En 2024, l'économie marocaine a affiché une croissance annuelle de 3 %, impactée par une baisse notable de la production agricole, principalement due à une sécheresse persistante ayant affecté le produit intérieur brut (PIB). Cette contraction agricole a été partiellement compensée par la résilience d'autres secteurs clés tels que le tourisme, l'industrie et les exportations de produits manufacturés, et la production de phosphate, illustrant ainsi les progrès réalisés dans la diversification économique du Royaume.

Le secteur agricole, pilier historique de l'économie marocaine, a été particulièrement fragilisé par des conditions climatiques défavorables. La production céréalière a chuté de manière significative, passant de 55,1 millions de quintaux en 2023 à 31,2 millions en 2024, soit un recul de 43,4 %. Cette baisse a engendré une contraction de 5,3 % du PIB agricole, amplifiée par les effets en cascade de la sécheresse sur la consommation des ménages et l'emploi en milieu rural.

En 2024, le secteur touristique a poursuivi sa dynamique de reprise, enregistrant 17,4 millions de visiteurs et générant des recettes de 112 milliards de dirhams, soit une progression remarquable de 43 % par rapport à l'ère pré-COVID. Cette performance reflète l'adaptabilité du secteur aux tendances mondiales ainsi que la diversification de l'offre touristique marocaine, combinant patrimoine culturel, richesses naturelles et expériences authentiques.

Le Maroc continue de consolider sa position de leader régional en matière d'énergies renouvelables. En 2024, l'éolien représente 15,4 % du mix énergétique national et le solaire 5 %, soutenus par des projets structurants tels que les complexes de Noor, Tafaya et Boujdour. En parallèle, le Maroc prépare activement l'avenir avec des investissements importants dans le secteur de l'hydrogène vert. Ces initiatives traduisent l'engagement du Royaume à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de développement durable.

Selon le Haut-Commissariat au Plan, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a progressé de 0,9 % en 2024, avec un taux d'inflation sous-jacent de 2,4 %. Cette hausse, principalement attribuable aux secteurs du tourisme (+3,4 %), du logement et de l'énergie (+2,6 %), ainsi que des boissons alcoolisées et du tabac (+2,3 %), a exercé une pression sur le pouvoir d'achat. Des mesures gouvernementales ont été mises en œuvre pour soutenir les populations vulnérables, bien que les tensions inflationnistes persistent.

Le déficit budgétaire a été ramené à 3,9 % du PIB en 2024, contre 4,4 % en 2023, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances publiques. La dette publique, stabilisée à 83,3 % du PIB, reflète tous les efforts déployés pour éviter une crise financière, notamment à travers des ajustements budgétaires et des réformes fiscales visant à optimiser la collecte des impôts.

Réformes fiscales

Depuis le 1er janvier 2024, la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) sur les boissons alcoolisées a été fortement relevée : la TIC sur la bière est passée de 1 115 à 1 555 DH/HL et celle sur le vin de 850 à 1 150 DH/HL. Par ailleurs, le taux d'imposition des sociétés a été porté de 32 % à 33 % pour les entreprises réalisant un bénéfice net fiscal supérieur ou égal à 100 millions de DH, dans la perspective d'atteindre 35 % d'ici 2026.

Performance commerciale de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Dans ce contexte fiscal et économique exigeant, la Société des Boissons du Maroc a enregistré en 2024 les résultats suivants :

- Segment Bière :** Les volumes de ventes affichent un recul de 5,5 % par rapport à 2023, affectés par l'arrêt de la commercialisation de la gamme Heineken (-124 875 HL) et une baisse des exportations (-12 145 HL). Cette diminution a été largement compensée par la croissance des marques historiques de la Société, avec un volume total de 91 534 HL (+13 %), porté par la performance exceptionnelle de la Flag Spéciale Gold (+96 %) et de la marque Casablanca (+35 %).
- Segment Vin :** Les volumes (hors Nicolas) ont augmenté de 0,34 %, passant de 46 851 HL en 2023 à 47 010 HL en 2024. Si les exportations de vins marocains ont reculé de 13 % (22 042 HL contre 25 270 HL en 2023), le marché domestique a enregistré une hausse de 16 % (+3 387 HL), soutenue par les performances de SBM avec une progression de 20% (+3 020 HL).
- Segment Huile d'Olive :** Grâce à une campagne 2023/2024 favorable, les ventes ont bondi de 18%, passant de 6 871 HL à 8 231 HL. Cette croissance s'explique par une multiplication par cinq des volumes sur le marché local (4 960 HL), bien que les exportations aient diminué de 47 % (3 272 HL).
- Réseau Nicolas :** L'enseigne a poursuivi son expansion avec l'ouverture historique de cinq nouveaux points de vente en 2024 (Essaouira, Bouskoura et trois magasins à Marrakech), s'ajoutant aux implantations de 2023 à Ain Diab et Mer Sultan. Cette stratégie renforce la présence du réseau Nicolas sur l'ensemble du territoire du Royaume et répond à une demande croissante pour des produits premium.
- Innovation :** En octobre 2024, la réintroduction de la marque iconique de limonade « LA CIGOGNE », absente depuis 25 ans, a permis de commercialiser 7 526 HL, marquant une étape significative dans la diversification de l'offre de nos sociétés.

Au cours de l'année 2024, la SBM a maintenu ses investissements pour la modernisation de ses infrastructures. Parmi les réalisations notables figurent l'achèvement de la station de traitement des eaux usées à Tit Mellil, l'automatisation de la salle de brassage, la mise à niveau des systèmes de production de froid et de gestion de l'eau, le renouvellement du parc d'emballages, ainsi que le lancement d'un programme de plantation de vignes et d'oliviers pour 2023-2025. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des standards de sécurité alimentaire et environnementale.

Dans ce contexte, la Groupe des Boissons du Maroc a réalisé un chiffre d'affaires de 2 862 MDH sur l'année 2024. Il s'affiche en recul de 2,03% par rapport à l'année précédente, soit une diminution de 59 MDH.

Le résultat d'exploitation 2024 s'établit à 414 MDH, en retrait de 182,8 MDH.

Le résultat net part de l'entreprise s'affiche à 215 MDH, en diminution de 422 MDH par rapport à l'exercice précédent.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 Décembre 2024 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)	2024	2023
Capitaux propres au début de l'exercice	1 755,4	1 533,4
Dividendes versés	(452,7)	(411,7)
Autres Variations	(0,0)	(3,5)
Résultat de l'exercice - part du Groupe	215,3	637,2
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 518,0	1 755,4

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimées en millions de Dirhams)	2024		2023	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	116,5	92,3	24,2	34,8
Immobilisations corporelles	2 036,8	1 370,5	666,3	670,2
	2 153,3	1 462,8	690,5	705,0

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)	2023	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2024
Immob. incorporelles	114,3			2,3	(0,1)	116,5
Immob. corporelles	2 046,7			107,4	(117,1)	2 037,0
	2 161,0	0,0	0,0	109,7	(117,2)	2 153,5

2.3 Écarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)	2024	2023
Écart d'acquisition sur SBM	50,4	63,5
Écart d'acquisition sur SVCM	4,2	5,0
Écart d'acquisition sur EAE	(0,0)	(2,3)
Dotations de l'exercice	(9,9)	(11,7)
Écart d'acquisition net	44,7	54,5

2.4 Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)	2024	2023
Prêts immobilisés	0,1	0,1
Autres immobilisations financières	2,4	2,7
	2,5	2,8

2.5 Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)	2024	2023
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	24,6	29,3
Dividendes versés	(2,5)	(4,0)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	0,8	(0,7)
Autres variations	(0,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	22,9	24,6

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimées en millions de Dirhams)	2024	2023
Provisions durables pour risques et charges	155,8	152,4
Autres provisions pour risques et charges	32,0	40,0

b) Provisions pour impôts différés

(Exprimées en millions de Dirhams)	2024	2023
Provision pour impôts différés	19,9	19,3

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimées en millions de Dirhams)	2024	2023
Créances d'exploitation	416,4	434,7
Provisions pour dépréciation	(62,8)	(54,6)
Créances d'exploitation	353,6	380,1
Créances diverses	73,3	73,2
Provisions pour dépréciation	(4,5)	(4,9)
Créances diverses	68,8	68,3

2.8 Impôts sur les bénéfices

(Exprimés en millions de Dirhams)	2024	2023
Impôts courants	146,2	237,1
Impôts différés	(11,8)	(11,4)
	134,4	225,7

2.9 Engagements financiers hors bilan

► SBM a donné au 31 décembre 2024 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 109,9 millions..

► Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 10,3 millions sur l'exercice 2024.

► La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2024.

2.10 Résultat non courant

(Exprimés en millions de Dirhams)	2024	2023
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	59,6	236,6
Dotations nettes des reprises de provisions	7,3	9,8
Autres produits/charges non courants nets	(128,5)	6,6
	(61,6)	253,0

2.11 Chiffre d'affaires par société

(Exprimés en millions de Dirhams)	2024	2023
SBM	2 562,8	2 657,6
SVCM	142,8	113,4
LA CLÉ DES CHAMPS	156,7	150,2
EAE	0,0	0,0
CMAR	0,6	0,6
	2 862,6	2 921,8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
CMAR	100,00%	100,00%	I.G.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM ;
- Convention de licence de marque « Bavaroise » - SBM / BTM ;
- Convention de licence de marque « Doppel » - SBM / BTM ;
- Convention de licence de marque « Booster » - SBM / BTM ;
- Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (CDC, SVCM et Maropac) ; Adhésion de la CMAR en 2021 ; Adhésion de la SEVAM en 2024 ;
- Convention de licence de marque Perlforth entre SBM et BGI Trade Mark ;
- Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR ;
- Conventions d'assistance générale entre SBM / SVCM / CDC / CMAR ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Tanger : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Tanger ;
- Conventions de bail entre SBM et CDC Magasin Essaouira : le contrat prévoit la location de SBM à CDC d'un magasin Nicolas à Essaouira ;
- Convention d'assistance générale de MDI au profit de SBM ;
- Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite) ;
- Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite) ;
- Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite).

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2024 est de 863 personnes contre 756 en 2023.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 540 899 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 216 250 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Provisionnement pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 139 MMAD au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2024.

2-Fond de consignation

•Risque identifié

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2024 à MMAD 76, représentant un des postes les plus significatifs du bilan.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consigné qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentant la part la plus significative dans le fond.

L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.
- Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

I Synthèse des masses du bilan		MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
					Emplois	Ressources
1	Financement permanent		2 265 192 184,55	2 480 740 176,15	215 547 991,60	
2	Moins actif immobilisé		1 590 421 822,80	1 567 011 760,64	23 410 062,16	
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	(A)	674 770 361,75	913 728 415,51	238 958 053,76	
4	Actif circulant		1 208 118 731,66	1 664 648 853,47	0,00	456 530 121,81
5	Moins passif circulant		555 325 273,33	666 626 223,29	0,00	0,00
6	= Besoins de financement global (4-5)	(B)	652 792 458,33	999 022 630,18	0,00	345 229 171,85
7	= Trésorerie nette (actif-passif) (A-B)		21 977 903,42	(84 294 214,07)	106 271 118,09	0,00
II Emplois et Ressources						
			EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
			EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE						
AUTOFINANCEMENT			(A)	(217 517 605,66)		73 384 645,58
Capacité d'autofinancement				235 226 874,34		485 099 157,08
- Distribution de dividendes				452 744 480,00		411 714 511,50
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS			(B)	76 495 075,66		387 846 226,74
Cession d'immobilisations incorporelles				0,00		0,00
Cession d'immobilisations corporelles				76 241 075,66		15 270 095,83
Cession d'immobilisations financières				0,00		371 765 000,00
Diminution des titres de participation				0,00		0,00
Récupérations sur créances immobilisées				254 000,00		811 130,91
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES			(C)			
Augmentations de capital, (apport)						
Subventions d'investissement						
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement)			(D)			
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)				(141 022 530,00)		461 230 872,32
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE						
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS			(E)	97 808 893,76		138 644 143,75
Acquisition d'immobilisations incorporelles				0,00		1 520 003,88
Acquisition d'immobilisations corporelles				97 800 793,76		137 124 139,87
Acquisition d'immobilisations financières				0,00		0,00
Augmentation des créances immobilisées				8 100,00		0,00
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES			(F)			
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT			(G)			
EMPLOIS EN NON VALEURS			(H)	126 630,00		139 868 826,69
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)				97 935 523,76	0,00	139 868 826,69
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)				0,00	345 229 171,85	380 368 584,66
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE				106 271 118,09	0,00	59 006 539,03
TOTAL GÉNÉRAL				204 206 641,85	204 206 641,85	520 237 411,35

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NEANT	NEANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

DETAIL DES NON VALEURS

COMPTE PRINCIPAL	INTITULÉ	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 744 826,44
TOTAL		35 934 354,44

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	35 807 724,44	126 630,00						35 934 354,44
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 618 196,44	126 630,00						22 744 826,44
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	730 550 789,36			539 500,00			539 500,00	730 550 789,36
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	87 536 265,53			539 500,00				88 075 765,53
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	775 947,37						539 500,00	236 447,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 533 514 205,25	97 800 793,76		84 810 763,70	91 128 040,76		84 810 763,70	1 540 186 958,25
* Terrains	179 199 720,30			395 979,00				179 595 699,30
* Constructions	341 414 283,35	13 811 084,45		27 806 099,17				383 031 466,97
* Installations techniques, matériel et outillage	770 563 403,81	65 121 201,96		56 571 808,20	88 583 660,15			803 672 753,82
* Matériel de transport	29 183 513,25				2 544 380,61			26 639 132,64
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	64 374 386,15	2 013 780,79		36 877,33				66 425 044,27
* Autres immobilisations corporelles	52 130 930,97	2 771 349,40						54 902 280,37
* Immobilisations corporelles en cours	96 647 967,42	14 083 377,16					84 810 763,70	25 920 580,88

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 714 180,57	31/12/2024	4 714 180,57	80 115,80	0,00
SOCIETE DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	171 411 858,00	31/12/2024	210 292 613,00	24 675 918,71	12 205 968,00
CMAR	Agriculture	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2024	84 181 654,79	2 224 549,77	0,00
LA CLE DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2024	43 205 971,37	3 304 255,27	2 500 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2024	-120 920,26	-9 750,00	0,00
TOTAL				384 311 858,00	383 326 038,57		342 273 499,47	30 275 089,55	14 705 968,00

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations		Reprises	Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières		
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	40 577 604,27	-	-	24 721 973,80	14 812 571,07
2 Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Provisions durables pour risques et charges	136 250 375,58	-	8 694 011,44	-	140 376 771,44
SOUS TOTAL (A)	176 827 979,85	-	8 694 011,44	24 721 973,80	155 189 342,51
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	108 508 360,03	8 793 821,12	-	-	100 389 889,85
5 Autres provisions pour risques et charges	34 254 664,35	-	31 079,84	7 318,88	30 078 425,31
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	142 763 024,38	8 793 821,12	31 079,84	7 318,88	130 468 315,16
TOTAL (A + B)	319 591 004,23	8 793 821,12	31 079,84	24 729 292,68	285 657 657,67

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 305 089 085,83 DH, l'écart de 14 501 918,40 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations

(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 136 250 375,58 DH

TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	31 568 745,87	31 568 745,87		367 892,64			30 000 000,00	
Prêts immobilisés	84 720,59	84 720,59						
Autres créances financières	31 484 025,28	31 484 025,28		367 892,64			30 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	480 987 394,89	109 828 992,65	521 300 828,72	66 037 088,83	2 482 242,85	22 790 782,72	33 791 422,75	18 309 001,87
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 217 204,43	731 328,23	485 876,20	1 089 878,00				
Clients et comptes rattachés	440 170 952,79	101 226 945,37	338 905 448,82	61 733 017,31	2 482 242,85		33 791 422,75	18 309 001,87
Personnel	3 950 238,50	3 344 457,81	605 780,69	136 227,61				
État	22 790 782,72	3 289 544,40	19 501 238,32	1 931 566,70		22 790 782,72		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	12 118 490,45	1 236 716,84	10 881 773,61	1 146 399,21				
Comptes de régularisation actif	739 726,00		739 726,00					

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	525 246 848,02	402 002 209,57	273 425 623,53		42 073 174,26	79 385 394,60	41 216 161,85	
Fournisseurs et comptes rattachés	293 637 689,50	245 093 533,80	48 544 155,70		42 073 174,26		41 216 161,85	
Clients créditeurs, avances et acomptes	82 112 471,09	53 714 407,34	28 398 063,75					
Personnel	32 521 439,47	7 734 048,14	24 787 391,33					
Organismes sociaux	7 536 010,17	7 055 880,19	480 129,98			2 080 256,86		
État	77 305 137,74	707 484,82	76 597 652,92			77 305 137,74		
Comptes d'associés	18 460 314,50	17 565 946,50	894 368,00					
Autres créanciers	7 758 870,86	1 871 887,84	5 886 983,02					
Comptes de régularisation Passif	5 914 914,69	659 306,71	5 255 607,98					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	351 999,15	HYPOTHEQUES	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	351 999,15

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(entrepris liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
AVAL ET CAUTIONS:		
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES:		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : CAUTIONS EN DOUANE	109 620 632,20	110 536 655,84
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : ADM	332 520,00	332 520,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	4 137 292,88	4 128 679,34
CAUTIONNEMENT		
TOTAL	114 090 445,08	114 997 855,18
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
- Avals et cautions		
- Autres engagements reçus		
Total (2)		

PASSIFS ÉVENTUELS

Les déclarations fiscales de l'impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2024 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2024 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements.

La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession.

Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD. Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 124 583 565,55 MAD dont un bénéfice net de 233 128 054,00 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Evaluation des titres de participation de la Cépéges Marocains Réunis S.A 5 (CMAR)

•*Risque identifié*

Les titres de participation de la Cépéges Marocains Réunis S.A, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant net de 197,2 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, c'est-à-dire ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Les conditions climatiques auxquelles est confrontée la CMAR, notamment le stress hydrique qu'a connu le Maroc, peut entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la filiale CMAR constitue un point clé de l'audit.

•*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation « CMAR », sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Sur la base des éléments utilisés par la Direction pour estimer la valeur d'utilité de ces titres, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'entité CMAR, telles qu'établies sous le contrôle de sa Direction Générale pour chacune de ses activités et présentées au Conseil d'Administration ;
- ▶ Vérification de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- ▶ Comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

2- Provision pour avantages aux personnels

•*Risque identifié*

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 139 MMAD au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre de avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;

- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2024.

3-Fond de consignation

•*Risque identifié*

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2024 à MMAD 76, représentant un des postes les plus significatifs du bilan.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consigné qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentatif de la part la plus significative dans le fond. L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

•*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

- ▶ Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- ▶ Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- ▶ Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- ▶ Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.
- ▶ Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.